

# DOSSIERS CENTRES DE LOISIRS 23-24

## MODALITES D'INSCRIPTION

### VILLE DE COLOMIERS

Pôle Education, Loisirs éducatifs et Activités sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

05 61 15 24 39 | 05 61 15 23 24

inscriptions.scolaires@mairie-colomiers.fr

www.ville-colomiers.fr | Portail famille

### Dossiers Famille

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 - 17h

Mardi : 8h30 - 19h

Vendredi : 8h30 - 14h

## NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE

### Uniquement pour les familles :

• Dont les enfants **ne sont pas** scolarisés dans une **école publique** et qui n'utilisent que les Centres de LOISIRS Mercredis et Vacances.

➤ **MISE à JOUR** de votre dossier et de l'inscription au Centres de Loisirs via votre compte du **PORTAIL FAMILLE** du **1<sup>er</sup> au 31 mai 2023** dernier délai de rigueur

### ➤ COMMENT :

- Faire la mise à jour des coordonnées du dossier (téléphone, mail, information de la fiche sanitaire/vaccins/Allergies/Recommandation.....) et remplir la fiche sanitaire sur l'écran de l'enfant né en 2020.  
Pensez à faire la mise à jour du droit l'image pour chaque enfant.
- Dans votre rubrique : « Mes documents dématérialisés » Compléter la fiche interactive « Centre de loisirs 23-24 » et l'enregistrer pour la joindre dans l'étape finale.
- Préparer les documents obligatoires (justificatif d'adresse et autres en fonction de la situation + la fiche interactive « Centre de loisirs 23-24)

### ➤ ETAPE FINALE =

- Dans l'onglet **INSCRIPTION** sélectionner l'activité « **Actualisation Dossier** » et joindre les documents obligatoires / **ACTION A EFFECTUER** que sur le **1<sup>er</sup> enfant**
- Si besoin en fonction de votre situation : joindre le certificat d'hébergement disponible dans les Documents dématérialisés ou jugement du tribunal dans le cas des parents séparés.
- Une fois votre dossier validé par nos services vous recevrez **une confirmation automatique** dans votre boîte @.
- A partir du 3 juillet, si vous en avez besoin,** vous pourrez effectuer **pour chaque enfant concerné :**
  - Les Inscriptions à l'activité – choisir
  - Les réservations sur le planning pour les Mercredis de l'année et les vacances d'Automne.

